

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 juin 2018	
Date de la convocation : 08/06/2018	Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de votants : 12 Nombre de procuration : 2
L'an deux mille dix-huit le quatorze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire	Présents : M. MORIN Christophe, M. FILLON Dominique, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BIRAUD Annie, M. PIGNON Fabrice, M. THEZARD Jean-Claude, Mme SABOURIN Annick, Mme BONNEAU Marie-France, Mme LEMAY Christelle, Mme PATEDOYE Sophie
Secrétaire de séance : Mme LEMAY Christelle	Absent(s) excusé(s) : M. COUTANT Alain donne pouvoir à Mme PATEDOYE Sophie, Mme TISSERAND Sonia donne pouvoir à M. FILLON Dominique, M. HOUSIER Christian, Mme SONG Sylvie

La séance est ouverte à 20 heures 30.

En préambule au Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit observée afin de rendre hommage à Jean-Michel Rondard décédé le 23 avril dernier.

Adoption du procès-verbal de séance du 12 avril 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance, celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

DECISIONS ET COMMANDES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique

AMENAGEMENT DE CIRCULATIONS ET DES ESPACES PUBLICS - AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE N° 1 – AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA COUTURE (D29.2018)

Monsieur le Maire rappelle que le projet de travaux d'aménagement de circulation et des espaces publics comprend 1 tranche ferme et 2 tranches conditionnelles.

La tranche conditionnelle n° 1 permet l'aménagement de la Route de la Couture.

Il est proposé d'affermir cette tranche conditionnelle, afin de débiter les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affermir la tranche conditionnelle n° 1 pour un montant de 239 904,35 euros HT,
- de donner toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires afin de mettre en œuvre ces aménagements, de solliciter toutes les aides financières possibles concernant l'opération précitée (Amendes de police, SIEDS, ...) et de l'autoriser à déposer tous les dossiers de demandes de subvention étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif.

AMENAGEMENT DE CIRCULATIONS ROUTE DE LA COUTURE – 2^{EME} TRANCHE : DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME « AMENDES DE POLICE » 2019 (D30.2018)

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement de circulations de la Route de la Couture dont le coût prévisionnel pour un linéaire total de 1 140 mètres est évalué à 207 283.15 euros HT hors éclairage.

Il précise que ces travaux ont été découpés en deux phases : la première phase allant de la RD 938 jusqu'au carrefour de la Rimoire soit 670 mètres linéaires, la deuxième phase allant du carrefour de la Rimoire au carrefour du chemin des Marchands soit 470 mètres linéaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement de circulations présenté pour la deuxième phase de 470 mètres linéaires
- sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres l'inscription de ces travaux au titre du programme « Amendes de police » pour l'année 2019 pour un montant proratisé de 85 458.84 euros HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet, à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 en section investissement pour un commencement des travaux en septembre 2018

TARIFS FETE COMMUNALE (D31.2018)

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe à l'unanimité les tarifs de la fête communale qui se déroulera le samedi 21 juillet 2018 en soirée :

- Plateaux repas	7,50 €
- Plateaux repas enfants	3,50 €
- Perrier	} 1,00 €
- Jus de fruits	
- Pepsi	
- Eau bouteille	
- Vin verre	
- Kir verre	} 0,50 €
- Limonade verre	

-	Café	0,50 €
-	Bières pression	} 2,00 €
-	Bières bouteille	
-	Panachés	
-	Vin bouteille	7,00 €
-	Mousseux	8,00 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (D32.2018)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution de subventions pour l'année 2018 – imputation budgétaire 6574 – aux Associations ayant fait une demande :

- Gym Volontaire Châtillon/Viennay	300 €
- La Secouée	400 €
- La Pimentière	300 € (sur présentation de la facture)
- FNATH	30 €
- Valentin Haüy	30 €
- France Alzheimer Deux-Sèvres	30 €
- Un Hôpital pour les enfants	30 €
- Les Paralysés de France	30 €

La journée de gratuité de la salle des fêtes pour les associations ayant leur siège social sur la Commune est maintenue

En réponse à la demande formulée par l'Association l'Abeille du Poitou, l'aménagement de l'entrée du rucher école sera réalisé par la Commune afin d'y sécuriser la circulation.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT (D33.2018)

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune de Viennay a décidé de soutenir le dispositif " Argent de poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans et habitant la Commune de Viennay de travailler en demi-journée de 3 heures, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an et par jeune, au sein des services municipaux de la Commune. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros, sans charge pour la Commune.

Les périodes d'emploi auront lieu uniquement pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre du lancement de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 30 demi-journées sur la durée de la présente convention.

Ces premières expériences professionnelles permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat, à conclure avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET (D34.2018)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Il précise que la modification du temps de travail n'excède pas 10% du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL de l'agent concerné.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de porter, à compter du 1^{er} juillet 2018, de 29 heures à 31,75 heures le temps hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de modifier ainsi le tableau des emplois :

Emploi	Cadres d'emplois et grades :	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
Assistante de gestion administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 14h
Assistante de gestion administrative	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 32h
Cadre d'emplois des adjoints techniques		

Agent polyvalent de restauration	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 31,75 h
Agent polyvalent de restauration	Adjoint technique	1 poste à 4,62h
Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	2 postes à 13,30 h
Agent polyvalent en milieu rural	Adjoint technique	2 postes à 35h
Agent polyvalent en milieu rural	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h

- de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Départ de Monsieur THEZARD Jean-Claude.

REVISION LOYER LOGEMENT COMMUNAL

Au vu de l'indice de référence des loyers, Monsieur le Maire propose que le montant du loyer du logement communal soit maintenu à 380 euros. Le Conseil entérine la proposition à l'unanimité.

REVERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2017/2018 SOLDE (D35.2018)

Monsieur le Maire expose ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Considérant que la Commune de Viennay a délibéré pour transférer la compétence scolaire à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, le 1er août 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser le solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour l'année 2017-2018 soit 2 080 euros à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires soit 2 080 euros à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents relatifs à ce dossier.

TRAVAUX

RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – 2^{EME} TRANCHE (D36.2018)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 48.2017 du 9 octobre 2017, une première phase de mise aux normes de l'éclairage public a été approuvée et que 45 points lumineux ont d'ores et déjà été renouvelés par des lanternes Led permettant ainsi de réduire les consommations d'énergie électrique.

Il s'agit désormais de lancer la deuxième tranche de travaux concernant 44 nouveaux candélabres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis présenté par Séolis pour la réalisation de la deuxième tranche de travaux pour un montant de 33 466.55 euros TTC
- de solliciter le SIEDS pour une demande de subvention
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux et à déposer le dossier de demande de subvention

Il sera également procédé à la rénovation des 12 prises électriques fixées sur les candélabres de la RD 938 pour le raccordement des illuminations de fin d'année. Le montant du devis présenté par la Société GEF TP s'élève à 2 370,78 euros TTC.

PROJET DE TOILETTES PUBLIQUES (D37.2018)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, des sanitaires publics seront installés sur le parking face aux commerces, les toilettes publiques existantes n'étant plus aux normes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour la mise en place d'un bloc sanitaire modulaire d'une surface d'environ 13 m² et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour passer commande dans la limite de 25 000 euros HT.

Monsieur le Maire est également autorisé à déposer les déclarations de travaux nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que la première partie de l'aire de jeux à côté de la salle des fêtes est en service et qu'elle donne entière satisfaction auprès des jeunes.

Suite au vol de câbles sur l'éclairage public, une plainte a été déposée. Pour la remise en état des 17 candélabres un devis de 9 840,23 HT est présenté par Séolis. Le Conseil accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de faire procéder aux réparations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Emargements des membres du Conseil Municipal	
MORIN Christophe, Maire	SONG Sylvie, 1 ^{ère} adjointe absente excusée
FILLON Dominique, 2 ^{ème} adjoint	THEBAULT Jean-Pierre, 3 ^{ème} adjoint
BIRAUD Annie	HOUSIER Christian absent excusé
BONNEAU Marie-France	SABOURIN Annick
COUTANT Alain absent excusé	THEZARD Jean-Claude
TISSERAND Sonia absente excusée	LEMAY Christelle
PIGNON Fabrice	PATEDOYE Sophie